

## ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;

VU l'avis du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique en date du 20 mai 1970 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 22 juin 1970 ;

VU la lettre en date du 30 septembre 1969 par laquelle M. le Chanoine GIRY, donne en qualité de propriétaire son accord au classement de la parcelle ci-dessous désignée.

^  
A R R Ê T É :

Article 1er. - Est classée parmi les Monuments Historiques la parcelle n° 426, lieudit "Vivios", section D du plan cadastral de la commune de LESPIGNAN (Hérault) contenant une partie des vestiges d'une villa gallo-romaine.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3. - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune de LESPIGNAN et au propriétaire M. le Chanoine GIRY, domicilié à NISSAN-LEZ-ENSERUNE (Hérault) qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 25 janvier 1971

Pour le Ministre et par délégation  
le Directeur de l'Architecture

Signé : Michel DENIEUL

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil, Chef du  
Bureau des Fouilles et Antiquités

*vaner*

J. GAZAGNES

Département :  
HERAULT

Commune :  
LESPIGNAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS  
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522  
34522 BEZIERS CEDEX  
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00  
cdif.beziers@dgfp.finances.gouv.fr

Section : D  
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 26/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

